

# LE Piémontais

BULLETIN MUNICIPAL

Hiver 2010 – Vol. 11, n° 1



## À L'INTÉRIEUR...

MOT DU MAIRE .....2

CONSEILLERS .....3

### ADMINISTRATION

Budget municipal .....4-5

SÉCURITÉ PUBLIQUE .....6

TRAVAUX PUBLICS .....7-8

### URBANISME –

ENVIRONNEMENT .....9

DIVERS .....10

HISTOIRE .....11



## Mot du maire

Dans ce premier message, je voudrais remercier tous les citoyennes et les citoyens de Piedmont de la confiance que vous avez témoignée envers l'Équipe Cardin. Soyez assurés que nous mettrons toute notre énergie pour répondre à vos attentes.

Dès l'assemblée du 9 novembre 2009, nous avons précisé de quelle façon se partageraient les responsabilités entre les nouveaux membres afin de nous mettre à la tâche pour mieux vous servir.

Nous allons poursuivre sous le signe de la continuité, dans l'amélioration de notre réseau routier, et de notre réseau d'aqueduc, dans l'application de notre politique environnementale et dans notre saine gestion. Je suis heureux de vous annoncer qu'au courant de l'année 2010, le Ministère des Transports devrait débiter la construction d'un nouveau pont pour remplacer le pont Gagliesi.

Nous saurons toujours être à l'écoute des citoyennes et des citoyens et ouverts aux suggestions pour un meilleur service à notre population.

Je ne saurais terminer sans profiter de l'occasion pour souhaiter à la population mes meilleurs vœux de bonheur, santé et prospérité pour l'année 2010.

**Clément Cardin, maire**

# Conseillers et mandat



**Claude Brunet**

Porteur du dossier Travaux publics,  
hygiène du milieu et assainissement des eaux usées



**Marie-France Allard**

Porteuse du dossier Loisirs et culture



**Claudette Laflamme**

Porteuse du dossier Finances et publicité



**Gilles Dazé**

Porteur du dossier Sécurité publique



**Nathalie Rochon**

Porteuse du dossier Environnement



**Normand Durand**

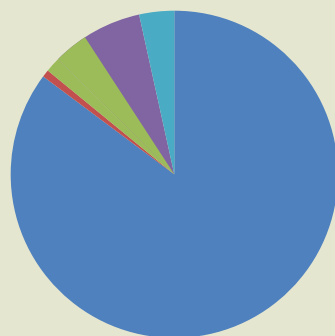
Porteur du dossier Urbanisme et  
Chambre de commerce

# Administration

## BUDGET MUNICIPAL COMPARATIF

Revenus	2010	
Sources locales	4 707 272 \$	85,26 %
Compensation tenant lieu de taxes	40 000 \$	0,72 %
Autres services rendus	256 300 \$	4,64 %
Autres revenus de sources locales	324 500 \$	5,87 %
Transfert gouvernemental	193 500 \$	3,51 %
	<b>5 521 572 \$</b>	<b>100,00 %</b>

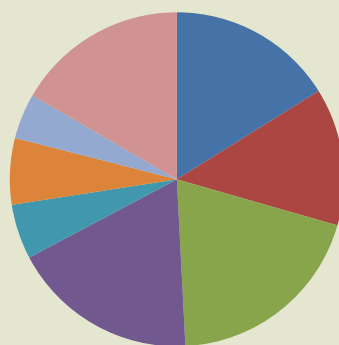
Revenus	2009	
Sources locales	4 535 810 \$	86,42 %
Compensation tenant lieu de taxes	33 500 \$	0,64 %
Autres services rendus	166 285 \$	3,17 %
Autres revenus de sources locales	290 350 \$	5,53 %
Transfert gouvernemental	222 400 \$	4,24 %
	<b>5 248 345 \$</b>	<b>100,00 %</b>



- Sources locales
- Compensation tenant lieu de taxes
- Autres services rendus
- Autres revenus de sources locales
- Transfert gouvernemental

Dépenses	2010	
Administration	888 126 \$	16,08 %
Sécurité publique	732 200 \$	13,26 %
Transport routier	1 023 000 \$	18,52 %
Hygiène du milieu	1 075 375 \$	19,48 %
Urbanisme et environnement	292 535 \$	5,30 %
Loisirs et culture	353 695 \$	6,40 %
Frais de financement	242 166 \$	4,38 %
Autres activités	914 475 \$	16,58 %
	<b>5 521 572 \$</b>	<b>100,00 %</b>

Dépenses	2009	
Administration	715 795 \$	13,64 %
Sécurité publique	893 450 \$	17,02 %
Transport routier	963 925 \$	18,37 %
Hygiène du milieu	968 000 \$	18,44 %
Urbanisme et environnement	294 700 \$	5,62 %
Loisirs et culture	362 875 \$	6,92 %
Frais de financement	236 350 \$	4,50 %
Autres activités	813 250 \$	15,49 %
	<b>5 248 345 \$</b>	<b>100,00 %</b>



- Administration
- Sécurité publique
- Transport routier
- Hygiène du milieu
- Urbanisme et environnement
- Loisirs et culture
- Frais de financement
- Autres activités

## Taux de taxation

	2010	2009
Taxes résidentielles	0,4784	0,5750
Environnement	0,04	0,04
Ordures	125,00	115,00
Eau	100,00	100,00
Égoût	210,00	210,00
Quote-part – Évaluation MRC	11,50	11,50

## ÉVALUATION MUNICIPALE

2010	2009
506 036 900 \$	424 288 800 \$

## PAIEMENT DES TAXES MUNICIPALES

En 2010, les comptes de taxes de 300 \$ et plus seront payables en **trois (3) versements égaux**. Vous recevrez votre compte ce mois-ci et le premier versement sera payable en février, soit trente (30) jours après l'envoi du compte. Les deux autres versements devront être acquittés au plus tard **le 1<sup>er</sup> juin 2010 et le 1<sup>er</sup> septembre 2010**.

Le paiement de votre compte peut se faire en déposant vos chèques postdatés à l'Hôtel de ville, en les postant ou en payant directement à votre institution financière ou par internet. Le paiement par carte de débit est accepté, cependant veuillez noter qu'en raison des frais de gestion très élevés, **les paiements par carte de crédit, ne seront plus acceptés**.

## NOUVEAU RÔLE D'ÉVALUATION

La MRC des Pays-d'en-Haut déposait en septembre dernier le nouveau rôle d'évaluation. La valeur des propriétés s'est accrue et reflète davantage les prix du marché. Puisqu'il s'agit d'un rôle triennal, votre évaluation sera en vigueur jusqu'au 31 décembre 2012. Cependant, si vous désirez contester votre évaluation, notez que vous avez **jusqu'au 30 avril 2010** pour déposer une plainte à l'égard du rôle triennal. Le formulaire de contestation peut être obtenu au bureau de la MRC des Pays-d'en-Haut :

Monsieur Yvan Genest  
Directeur général, MRC des Pays-d'en-Haut  
1014, rue Valiquette  
Sainte-Adèle, Québec J8B 2M3

Une fois complété, ledit formulaire doit être déposé au même endroit au plus tard le 30 avril 2010.

## FONDS DE ROULEMENT

La Municipalité a augmenté son fonds de roulement de 100 000 \$, à même son surplus libre, et ledit fonds s'établit présentement à 350 000 \$.

Un fonds de roulement a pour but de mettre à la disposition de la Municipalité les argents dont elle a besoin pour toutes les fins de sa compétence et plus spécifiquement, pour le financement des dépenses en immobilisation. En ayant recours au fonds de roulement, elle n'a pas à payer des intérêts sur ces emprunts.

## SÛRETÉ DU QUÉBEC

Depuis le 23 octobre dernier, la Sûreté du Québec est responsable de la sécurité publique sur le territoire de la municipalité. La population étant au cœur de ses préoccupations, la Sûreté du Québec doit travailler en partenariat avec chacun des citoyens.

N'hésitez pas à communiquer avec elle si vous avez des demandes particulières en matière de sécurité routière, d'enquête ou de prévention. Si vous êtes témoin d'un événement ou si vous avez des informations à transmettre, communiquez au 310-4141 ou par cellulaire \*4141. Si vous avez des informations à communiquer de façon anonyme, veuillez communiquer avec la ligne Info-Crime au 1-800-711-1800. Pour toute urgence, veuillez communiquer avec le 9-1-1.

N'oubliez pas que l'objectif de la Sûreté du Québec est de contribuer à améliorer la qualité de vie des citoyens et à maintenir un environnement sécuritaire.

## ÊTES-VOUS EN SÉCURITÉ À LA MAISON ?

Plusieurs personnes adoptent de mauvaises habitudes qui peuvent mettre en danger la sécurité de leur famille. Voici quelques bonnes habitudes à adopter pour sauver des vies en cas d'incendie :

- ➔ Il est obligatoire d'installer un avertisseur de fumée fonctionnel sur chaque étage de votre résidence selon le règlement de prévention des incendies. La durée de vie d'un avertisseur de fumée est moins de 10 ans. N'oubliez pas de vérifier son bon fonctionnement!
- ➔ Il est très important de déneiger les passages, les balcons et les escaliers pour faciliter rapidement la sortie vers l'extérieur de la maison.
- ➔ Il est primordial d'avoir votre numéro civique visible de la voie publique. Tentez de remarquer votre adresse à partir du chemin public et ce, même en hiver. Beaucoup de gens oublient de mettre l'adresse ou celle-ci est difficilement visible du chemin;
- ➔ Le code de sécurité routière, nous rappelle que: « Le conducteur d'un véhicule routier ou d'une bicyclette doit faciliter le passage d'un véhicule d'urgence dont les signaux lumineux et sonores sont en marche, en réduisant la vitesse de son véhicule, en serrant à droite le plus possible et, si nécessaire, en immobilisant son véhicule. »

**L'équipe du service  
de prévention  
des incendies de  
Piedmont /  
Saint-Sauveur  
450-227-9134,  
poste 331.**



## Nouveau tracé en remplacement du pont Gagliesi

Chemin DE LA GARE

Chemin FROTIER



- Nouvel emplacement du pont
- Ancien emplacement du pont

## CLASSEMENT DES ASSURANCES

En 2009, la firme CGI déposait son étude sur la protection incendie et le classement des assurances pour la municipalité de Piedmont.

Il existe deux systèmes de classement aux fins de protection d'assurances incendie, soit la protection pour les industries et les commerces et celle des habitations.

Au niveau des habitations, la cote est passée de 3A, 4 et 5 à la cote 2 (secteur protégé par un réseau d'alimentation en eau avec poteaux incendie) et 4 pour les autres secteurs. La cote 1 était le meilleur classement avec pompiers en caserne 24 heures sur 24.

Donc, nous vous suggérons de vérifier auprès de vos assurances afin de bénéficier d'économies importantes lors de votre renouvellement d'assurances.



# Travaux publics (suite)



## TÉLÉMÉTRIE

La municipalité mettra en place son système de télémétrie en avril 2010 pour ses installations de distribution, de traitement et de surpression de l'eau potable et des équipements de pompage des eaux usées : 5 puits, 4 postes de surpression d'aqueduc, 1 réservoir d'eau potable et 2 stations de pompage d'égout sont concernés.

Ce système permettra de gérer les opérations, de visualiser les consignes d'opération, de compiler des données, de connaître les alarmes et de les acquitter à partir du poste de contrôle situé au garage municipal.

La compilation des données permettra une gestion optimale de notre ressource d'eau potable en donnant le débit de consommation, la pression, la hauteur d'eau du réservoir, le dosage du chlore,

etc. Ce projet assurera une gestion continue et efficace des équipements et des ressources et permettra d'affecter du personnel à d'autres tâches, ce qui optimisera les opérations et les coûts qui y sont associés.

## PLAN D'INTERVENTION

En date du 29 octobre dernier, le Ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire a approuvé le plan d'intervention pour le renouvellement des conduites d'eau potable et d'égout de la municipalité. Ce plan d'intervention se veut un outil de planification et d'information afin de nous permettre de poursuivre notre cueillette de données sur l'état de nos infrastructures et d'adopter une approche proactive dans la gestion de l'entretien, de la réhabilitation et du renouvellement de nos réseaux d'aqueduc et d'égout.



# Urbanisme - Environnement

## BÂTIMENTS PATRIMONIAUX

La MRC des Pays-d'En-Haut finalisera en février son étude sur les bâtiments patrimoniaux. Au courant de l'année, le Service de l'urbanisme consultera les propriétaires concernés afin d'analyser les possibilités pour conserver ces bâtiments.



## RÉSULTAT DES FLEURONS DU QUÉBEC

La municipalité de Piedmont a obtenu 3 fleurons à la classification des Fleurons du Québec. Ce programme récompense l'effort des municipalités au niveau de l'embellissement horticole. Des recommandations ont été faites afin d'identifier les points forts et les points faibles pour ainsi apporter les correctifs et embellir davantage notre territoire.

Nous vous rappelons que tous les efforts collectifs comptent, étant donné que chaque volet, public, résidentiel, commercial et industriel, est évalué.

## SALLE POLYVALENTE

Comme prévu dans les derniers Piémontais d'hiver, la salle polyvalente a été construite sur le terrain de la Gare de Piedmont. Ce printemps, un quai de gare et un abri seront construits afin de compléter les travaux. Plusieurs activités se dérouleront dans ce nouveau bâtiment. Si vous désirez des informations, communiquez avec Édith Proulx, Directrice des loisirs au 450-227-1888 ou [loisirs@municipalite.piedmont.qc.ca](mailto:loisirs@municipalite.piedmont.qc.ca)

## EMBELLISSEMENT ROUTE 117

Comme à tous les ans, la municipalité effectuera des travaux d'embellissement sur le boulevard des Laurentides. Depuis 2 ans, des aménagements ont été faits aux entrées/sorties de la municipalité, sur le terrain du garage municipal et de la Régie des eaux. En 2010, nous prévoyons un aménagement à l'intersection du chemin de la Gare et de la route 117 et la plantation de feuillus et de conifères à certains endroits stratégiques le long de cette route régionale.

## DÉNEIGEMENT DES RUES ET STATIONNEMENT

Rappel important : la neige de votre entrée ainsi que les poteaux ou les tuteurs ne doivent pas être mis dans l'emprise de la municipalité afin de faciliter le déneigement des chemins et de les garder le plus large possible pour le passage sécuritaire des véhicules et des piétons. Bien sûr, le stationnement des véhicules dans l'emprise du chemin est toujours interdit.



## ARRÊTONS LES MOTEURS

Ne pas oublier d'arrêter le moteur de votre véhicule lors de petites commissions au dépanneur, au nettoyeur, aux casiers postaux, à la garderie, à l'école, etc.



## COLLECTE DE SAPINS DE NOËL

La collecte spéciale des sapins de Noël se fera les 13 et 20 janvier. Veuillez dépouiller de toutes décorations et déposer le sapin sur l'accotement pour le dimanche 10 janvier 2010. Par la suite, les sapins seront transformés en copeaux de bois qui serviront aux aménagements paysagers.

## SITE INTERNET

N'oubliez pas de consulter notre nouveau site internet pour toutes questions concernant le rôle d'évaluation, les règlements applicables sur le territoire, les avis publics, les dates de collecte de déchets, les événements à venir, l'actualité pour toutes nouvelles récentes et tout autre sujet relié à la vie municipale :

[www.municipalite.piedmont.qc.ca](http://www.municipalite.piedmont.qc.ca)

## **SOUVENIR D'ANTAN PAR MONSIEUR MICHEL LAROSE**

### **L'HÔTEL DE VILLE**

Le conseil municipal ne s'est pas toujours réuni à l'hôtel de ville; de 1923 à 1959, Piedmont ne possédait pas d'hôtel de ville. La partie centrale de l'hôtel de ville actuel a été acquise en 1959. Cette acquisition a été rendue possible par le déménagement de l'école primaire à Saint-Sauveur. Deux agrandissements sont venus répondre aux besoins de la municipalité; le premier, côté sud, en 1979 et le second, côté nord, en 1989. C'est dans cette section que se trouve aujourd'hui la salle du conseil.

Avant 1959, le conseil, pour tenir ses réunions, devait louer des salles auprès des propriétaires. Ainsi en 1933, le conseil se réunissait chez Monsieur J. Boyer. La salle du conseil se retrouve en 1934 chez Monsieur A. Thibodeau; le loyer annuel était fixé à 20,00\$. En 1941, le loyer annuel est haussé à 30,00\$. Un nouveau déménagement eu lieu en 1945 chez Monsieur Denis Saint-Denis. Le loyer annuel atteint 45,00 \$.

### **LE PONT DE LA RUE DE LA GARE**

En 1935, le gouvernement du Québec accepte de payer 75 % du coût de construction du pont qui conduit à la gare du C.P.R. Une entreprise de Montréal, Laflamme & Laflamme, obtient le contrat.



Un ouvrier gagnait 0,25 \$ de l'heure. La location d'un camion coûtait 1,00 \$ de l'heure et celle d'un cheval 0,50 \$ de l'heure. Le pont a coûté 19 689,70 \$.

### **LE SECRÉTAIRE MUNICIPAL**

En 1942, le secrétaire municipal, monsieur H. Béliveau gagnait 200 \$ par année.

## **FUSION DU PIÉMONTAIS**

Pour des raisons économiques et environnementales, le conseil municipal a décidé de relier les Piémontais administratifs, loisirs et écolo dans une seule publication. La première parution aura lieu en mars prochain. Il sera possible également de le consulter sur le site internet de la municipalité.

## HOTEL DE VILLE

670, rue Principale

Piedmont, Québec

JoR 1Ko

Tel. : 450-227-1888

Courriel : [info@municipalite.piedmont.qc.ca](mailto:info@municipalite.piedmont.qc.ca)

## GARAGE MUNICIPAL

568, boul. des Laurentides

450-227-3983

450-224-8922 (en dehors des heures régulières)

## HEURES D'OUVERTURE

du lundi au vendredi de 8 h 30 à 16 h 30

## VISITEZ NOTRE SITE WEB :

[www.municipalite.piedmont.qc.ca](http://www.municipalite.piedmont.qc.ca)

CLÉMENT CARDIN, maire de Piedmont  
[cabinetdumaire@municipalite.piedmont.qc.ca](mailto:cabinetdumaire@municipalite.piedmont.qc.ca)

GILBERT AUBIN, directeur général  
[gilbert.aubin@municipalite.piedmont.qc.ca](mailto:gilbert.aubin@municipalite.piedmont.qc.ca)

ROBERT DAVIS, directeur des Travaux publics  
[travaux.publics@municipalite.piedmont.qc.ca](mailto:travaux.publics@municipalite.piedmont.qc.ca)

NATHALIE LEGAULT, directrice de l'Urbanisme  
[n.legault@municipalite.piedmont.qc.ca](mailto:n.legault@municipalite.piedmont.qc.ca)

ÉDITH PROULX, directrice des Loisirs  
[loisirs@municipalite.piedmont.qc.ca](mailto:loisirs@municipalite.piedmont.qc.ca)

SYLVIE DUPUIS, directrice des Finances  
[finances@municipalite.piedmont.qc.ca](mailto:finances@municipalite.piedmont.qc.ca)

## LE Piémontais

RÉDACTION ET COORDINATION : Municipalité de Piedmont

CONSEILLÈRE : Claudette Laflamme

CONCEPTION GRAPHIQUE ET IMPRESSION :  King  
COMMUNICATIONS



FSC - ici

